

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION OCCITANIE

**Présentation aux partenaires
et organismes de formation**

12 et 17 janvier 2018



Ordre du jour

Structuration
du PRF

Modalités
pédagogiques

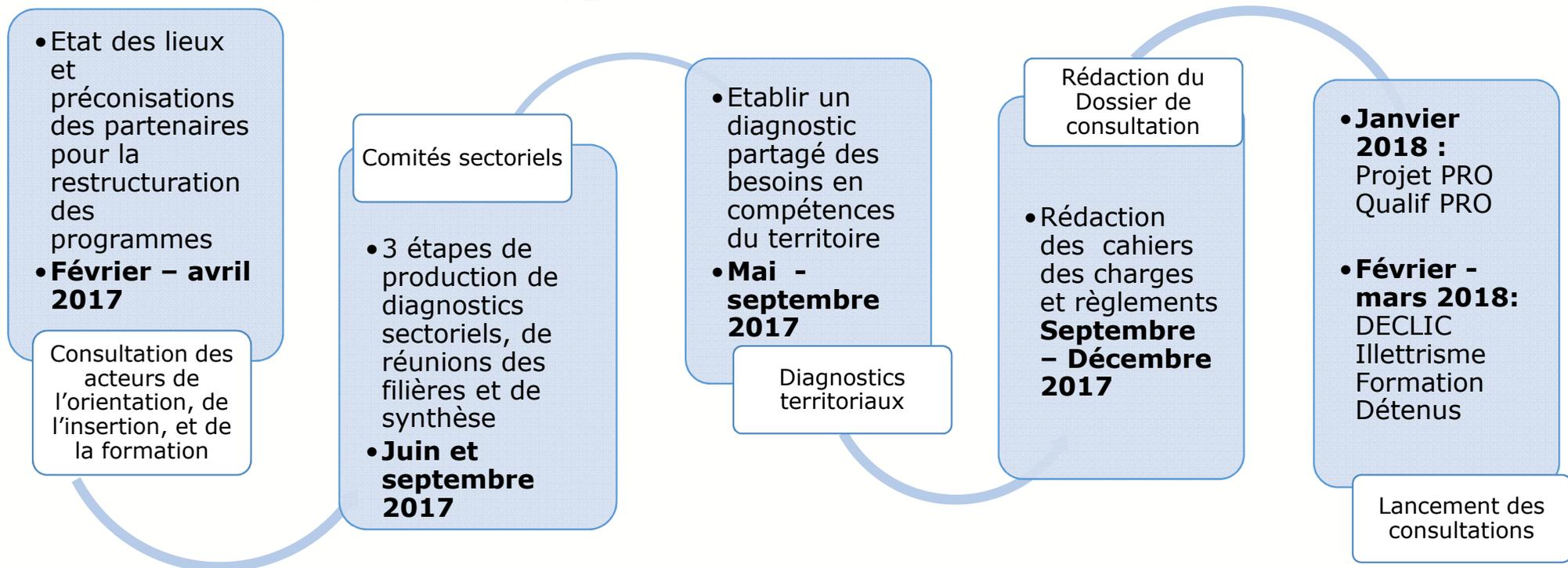
Systemes
d'information

Contexte

Accès des
publics

Modalités
d'achat et de
financement

La démarche projet : une large concertation



Le lancement des consultations



**Janvier - février
2018**

**Lancement des
consultations**



**Avril –septembre
2018:**

**Instruction
Négociations
Commissions
d'appel d'offres**



**Octobre-
Novembre 2018**

Notifications

**Envoi des
commandes**



Janvier 2019

**Démarrage des
formations**

Un contexte nouveau et évolutif

Des évolutions récentes ou attendues

- Un **PRF** articulé avec une **politique orientation** (Service Public Régional de l'Orientation) et une **politique emploi** (déploiement d'une offre en direction des entreprises)
- **Accord Région – Pôle emploi** : discussion autour d'une nouvelle étape d'articulation des achats
- **Une réforme de la Formation Professionnelle en 2018**
- **Un nouveau Programme Opérationnel FSE à partir de 2020**
- Un renforcement de la présence de la Région sur les territoires : **déploiement des Maisons de la Région** et des Cités de l'orientation

Structuration du Programme Régional de Formation

Une réponse aux grands enjeux dans la dynamique emploi formation

- Apporter une **réponse aux publics en difficulté** (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, décrocheurs, bénéficiaires RSA...) avec des pédagogies différenciées, progressives, à temps partiel si besoin : **renforcer les passerelles** entre les dispositifs
- **Sécuriser les parcours et renforcer les dispositifs de remise à niveau** avec des actions intégrées sur le préparatoire (définition de projet + consolidation au sein des plateaux techniques) ou la qualification (Pré-certification + certification)
- Maintenir une **offre de proximité** tenant compte des spécificités des territoires
- **Répondre de façon souple** aux besoins en compétences émergents
- Offrir aux demandeurs d'emploi des **actions courtes de renforcement des compétences et de préparation aux concours**
- Offrir dans toutes les formations du PRF **une sensibilisation à des thématiques importantes** : numérique, citoyenneté, développement durable



26/01/2018

Les nouveaux programmes

PROGRAMMES PREPARATOIRES

PROGRAMMES QUALIFIANTS

PROGRAMMES PREPARATOIRES				PROGRAMMES QUALIFIANTS			
Lutte contre l'illettrisme LECTIO	Déclic	Formation Détenus AVENIR	Ecoles de la 2^{ème} Chance Régionales	Projet PRO	Qualif'PRO	Innov' Emploi	Forpro sup
Public Tout statut (y compris les non demandeurs d'emploi*)	Public Mineurs de 16 ans et plus	Public détenus	Public 18-25 ans avec dérogation possible pour 26-30 ans	Public Demandeur d'emploi*	Public Demandeur d'emploi*	Public Demandeur d'emploi*	Public Demandeur d'emploi*
Pas de rémunération	Pas de rémunération	Ouvre droit à rémunération	Ouvre droit à rémunération	Ouvre droit à rémunération	Ouvre droit à rémunération <u>Sauf</u> Compétences + et Prépa concours	Ouvre droit à rémunération	Ouvre droit à rémunération
Lancement marché en 2018			Lancement en 2019	Lancement marché en 2018		Subvention	

*Demandeurs d'emploi toutes catégories

Les programmes préparatoires

Lutte contre l'illettrisme LECTIO

Objectifs

Permettre aux personnes illettrées de sortir de leur situation d'illettrisme en validant le niveau 2 du référentiel ANLCI

Durée

Formation à temps partiel n'excédant pas 12 mois continus.

Public

Tout statut (y compris les non demandeurs d'emploi)

Rémunération

Pas de rémunération

Particularités

Pas d'accès aux publics FLE

Les programmes préparatoires

DECLIC

Objectifs

Raccrocher le public des jeunes décrocheurs pour leur permettre d'acquérir des prérequis nécessaires à une entrée en formation du Programme Régional de Formation, un retour à une formation initiale ou un emploi en alternance (apprentissage)

Durée

300 h

Public

Mineurs de 16 ans et plus sortis sans diplôme du système scolaire

Rémunération

Pas de rémunération

Particularités

Le statut de demandeur d'emploi n'est pas exigé pour ces publics

Les programmes préparatoires

Formations Détenus AVENIR

Objectifs

Favoriser l'insertion des personnes placées sous main de justice et contribuer à la prévention de la récidive en leur permettant :

- de définir et/ou valider un projet professionnel
- d'acquérir des compétences reconnues par l'accès à des actions certifiantes et/ou qualifiantes
- De s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle (sécurisation du parcours)

Durée

Entre 80 et 800 heures

Public

Détenus incarcérés

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Particularités

Formations préparatoires et qualifiantes au sein de l'établissement pénitentiaire

Les programmes préparatoires

Ecoles de la 2^{ème} Chance Régionales

Objectifs

Offrir à un public jeune très éloigné de l'emploi l'opportunité d'une insertion sociale et professionnelle à travers :

- l'individualisation des parcours de formation (coaching),
- l'alternance école entreprise avec 40 % du temps de formation en entreprise,
- la reconnaissance de compétences personnelles et sociales.

Durée

6 à 9 mois

Public

Public 18 – 25 ans, avec dérogation possible pour les 26 – 30 ans

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Particularités

Travail sur le projet, remobilisation, renforcement des savoirs de base.
Pédagogie innovante : « apprendre à apprendre »
Dispositif labellisé par le réseau national des E2C.

Les programmes préparatoires

Projet PRO

Objectifs

Permettre aux publics éloignés de l'emploi de :

- définir un projet professionnel, acquérir les savoirs de base et consolider une orientation professionnelle
- s'inscrire dans une dynamique de qualification et d'insertion professionnelle

Durée

Phase de définition du projet professionnel :
moyenne de 300 heures

Phase consolidation du projet professionnel :
moyenne de 250 à 300 heures

Public

Demandeur d'emploi de plus de 16 ans s'inscrivant dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Particularités

Définition de projet, renforcement des savoirs de base et des compétences en vue de l'accès à une formation qualifiante ou à l'emploi

Les programmes qualifiants

QUALIF PRO

**Actions
certifiantes**

**Parcours
intégrés**

**Actions
profession-
nalisantes**

**Compétences
Plus**

**Prepa
concours**

Public : Demandeur d'emploi toute catégorie

Rémunération

Pas de rémunération

Qualif Pro

Actions Certifiantes

Objectifs

Permettre aux bénéficiaires d'acquérir des compétences reconnues par l'accès à des actions de formation visant une certification déposée au RNCP

Durée

Variable en fonction du référentiel de la certification visée

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Qualif Pro

Parcours intégrés

Objectifs

Proposer aux bénéficiaires d'atteindre une certification et l'emploi grâce à 2 phases :

- 1) pré-certification
- 2) certification

Durée

- 1) Phase de pré-certification : 250 heures maximum
- 2) Phase certification : variable en fonction des référentiels

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Particularités

La phase de pré-certification est réservée aux stagiaires qui en ont besoin, elle ne doit pas être systématique.
Tout stagiaire pour qui la phase de pré-certification ne serait pas suffisante pour poursuivre son parcours devra être réorienté vers le prescripteur.
Un stagiaire ayant bénéficié du Projet PRO devra être en mesure d'accéder directement à la certification

Les programmes qualifiants

Qualif Pro

Actions Professionalisantes

Objectifs

Permettre l'acquisition de compétences en vue d'un accès direct à un emploi qualifié.

Durée

Inférieure ou égale à 600 heures centre

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Particularités

Actions ne menant pas à une certification

Les programmes qualifiants

Qualif Pro

Compétences +

Objectifs

Apporter des compétences en adéquation avec les exigences et l'évolution des métiers et permettre l'accès à l'emploi

Durée

Inférieure à 200 heures centre

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Pas de rémunération

Particularités

Contenus possibles :

- langues étrangères et régionales,
- logiciels / environnement numérique
- travail en sécurité (CACES, habilitations, autres formations réglementaires)
- Compétences complémentaires / métier

Qualif Pro

Prepa concours

Objectifs

Apporter aux bénéficiaires ayant un projet défini, un niveau général suffisant pour se présenter à :

- un concours administratif
- un concours / examen d'entrée en formation du secteur sanitaire et social

Durée

Inférieure à 200 heures centre

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Pas de rémunération

Programme Qualifiant

Innov'Emploi

Objectifs

Permettre aux bénéficiaires de participer à un projet expérimental, innovant ou lié à des promesses d'embauche.

Durée

Inférieure ou égale à 600 heures centre

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Particularité

Déploiement prévu en 2019
(En 2018, poursuite des dispositifs FIER et ERI)

Programme Qualifiant

FORPRO SUP

Objectifs

Permettre à des demandeurs d'emploi de suivre une formation qualifiante dans un établissement d'enseignement supérieur

Durée

Un an maxi

Public

Demandeur d'emploi

Rémunération

Ouvre droit à rémunération

Dispositif harmonisé
à compter de la rentrée 2018-2019



26/01/2018

Rémunération

Le règlement d'intervention régional adopté en 2017 continuera à s'appliquer.

Rappel :

Formations de niveau V : tous les stagiaires en formation peuvent bénéficier de la rémunération Région

Formations de niveau IV : 70 % de l'effectif des stagiaires en formation peut bénéficier de la rémunération Région

Formations de niveau III-II-I / 25% de l'effectif des stagiaires en formation peut bénéficier de la rémunération Région

L'accès au Programme Régional de Formation



26/01/2018

L'accès aux programmes

DEFINITIONS :

La prescription est l'acte du prescripteur de valider une candidature après avoir vérifié l'éligibilité, le projet professionnel et la cohérence du projet de formation.

La poursuite de parcours pour un stagiaire est le passage d'une formation du PRF à une autre dans une logique de progression de parcours.

L'accès aux programmes : Prescription et poursuite de parcours

Les prescripteurs habilités

Pôle Emploi
Missions Locales
Cap Emploi
Départements
CIDFF
APEC
OPACIF

La fiche de prescription

complétée par le prescripteur, préalablement
aux sélections.

La prescription est obligatoire pour les
dispositifs suivants :

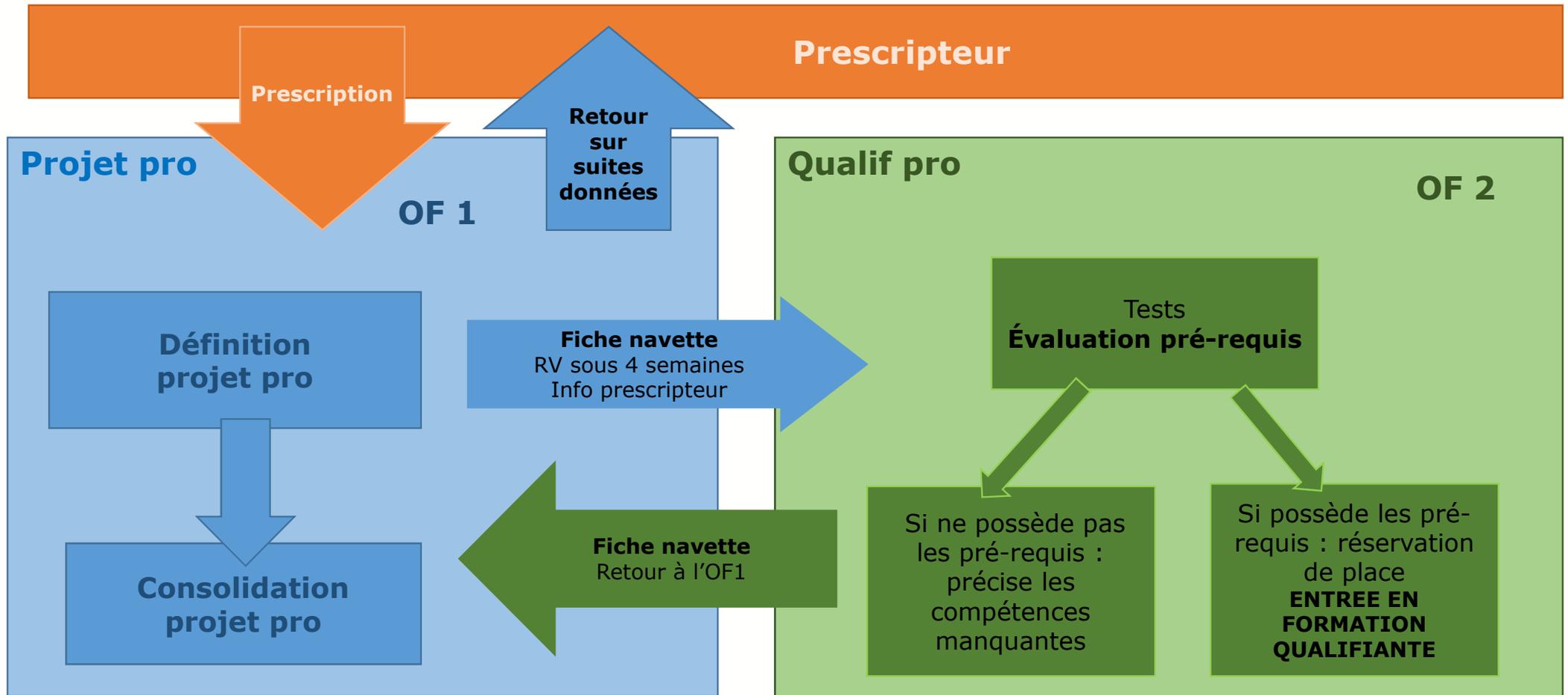
- Lutte contre l'illettrisme LECTIO
(si demandeur d'emploi)
- Projet PRO
- Qualif PRO
- Innov'Emploi
- FORPRO SUP

La fiche navette

Utile lors d'une poursuite de parcours

établie par le centre de formation
(1) suivant le bénéficiaire pour
transmission au centre de formation
(2) afin de vérifier les pré-requis.
L'OF 2 informe l'OF 1 et le
prescripteur de la suite donnée.

L'articulation Projet Pro / Qualif Pro



Modalités pédagogiques



26/01/2018

Qualité

Les cahiers des charges intègrent les 6 critères qualité réputés être des preuves de la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité.

La détention d'une certification qualité n'est pas exigée pour répondre à la consultation mais appréciée.

La Région accompagne les organismes qui souhaitent rentrer dans la démarche certif Région.

Une pédagogie innovante et adaptée au profil des publics

- **Une phase de positionnement** pour chaque stagiaire afin d'identifier les freins, les capacités personnelles et les compétences professionnelles mobilisables pour le projet
- **Des parcours de formation individualisés** en termes de contenu, de rythme, d'alternance..
- **Un accompagnement individualisé** pour favoriser la réussite de la formation et anticiper les éventuelles ruptures de parcours
- **Des innovations pédagogiques** attendues aussi bien sur les contenus, les durées et les rythmes de formation que sur le profil des équipes pédagogiques et les supports de formation
- **Un développement de la digitalisation des formations** pour rendre l'apprentissage plus attractif et actif

Deux modalités possibles

Lots en présentiel :

L'organisme peut proposer du présentiel enrichi
avec une part de tutorat à distance (<30%)

Lots en formation à distance :

L'organisme doit obligatoirement proposer des formations
majoritairement à distance (>50%)
Les regroupements peuvent être prévus sur différents sites
Modalités et cahier des charges spécifiques

Les lots en Formation à Distance

Un nouveau réseau de points d'accès

déployés sur l'ensemble de la Région
permettant l'accès des stagiaires à la formation à distance
dans de bonnes conditions

(Infrastructure technique et accompagnement à la prise en main des outils)

Une volonté d'impulser
des dispositifs innovants
favorisés par les évolutions
technologiques

**Un cadre pédagogique et
technique**
posé par la Région dans un
cahier des charges spécifique

Fonctionnement

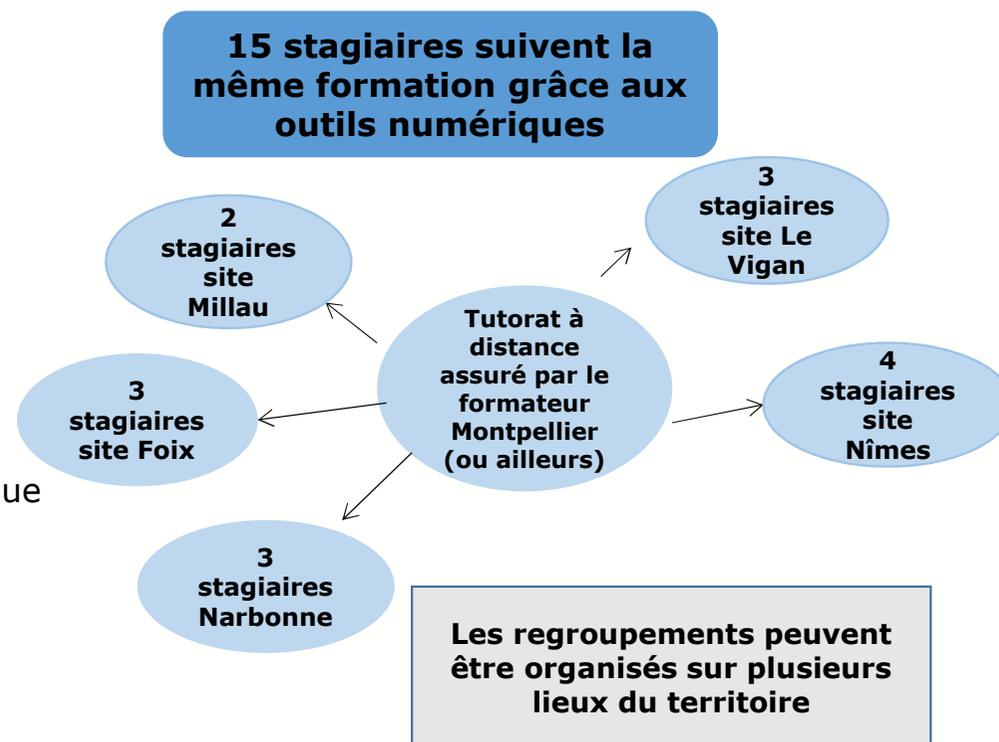
L'encadrement et l'accompagnement au cœur du dispositif FAD déployé par la Région

La Région assure :

- La mise à disposition de la plate forme pédagogique (planning + ressources + activités + état de présence)
- La formation de formateurs à cette plate forme pédagogique

L'Organisme doit :

- S'équiper d'un outil de classe virtuelle (peu coûteux et facile d'utilisation)
- Refondre le déroulé pédagogique d'une formation classique
- Accompagner les formateurs à la transition pédagogique



Les formations en FAD combinent obligatoirement :

Modalités pédagogiques (Part sur la durée en centre)	Définition	Lieux	Justificatifs
Regroupements = 0 à 33%	Séance en présentiel Ex : travaux pratiques	Dans les locaux de l'organisme ou lieu délocalisé - L'organisme peut proposer un ou plusieurs lieux centraux en fonction du territoire visée	Feuilles d'émargements classique
Tutorat = 37 à 70%	Séance à distance : cours diffusé par le formateur via la Plate forme régionale avec des outils permettant l'interactivité avec le groupe (Classe virtuelle de l'OF)	Sur un espace FAD et domicile (sous certaines conditions)	Contrôle de service fait centralisé sur la plate forme régionale : génération automatique de feuilles hebdomadaire retraçant la présence des stagiaires et formateur
Autoformation < ou = 30%	Séances de travail pour les stagiaires en toute autonomie Activités déposées par l'OF sur la plate forme régionale et/ou sur autre support	Sur un espace FAD ou à domicile	Pas de facturation à la Région Pour la rémunération des stagiaires (preuves liées aux activités réalisés par les stagiaires)

Heures Synchrones facturables à la Région

Heures Asynchrones non facturables

+ Stage entreprise



26/01/2018

Ecole Régionale du Numérique

Label ERN : toutes les formations au numérique de niveau V à III (développement, réseaux, création d'interface, etc.)

Label ERN => critères de recrutement spécifiques

Au moins 50% de l'effectif : demandeurs d'emploi ayant un niveau Bac ou infra Bac

Environ 30 % de l'effectif :

- public féminin
- public en situation de handicap
- personnes situées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Pour les formations « métiers du numérique » uniquement : partenariat entre la Région et des collectivités locales

- la Région mentionne une aire de mise en œuvre
- le candidat précise sa capacité à desservir n'importe quel site dans cette aire
- au moment de la commande, la Région sélectionne des lieux d'implantation pertinents et informe l'organisme des lieux ciblés
- le candidat n'a pas à prévoir de locaux ni de connexion internet, c'est la Région qui l'informerait des locaux mis à sa disposition

Modalités d'achat et de financement

Forme et durée marchés et bons de commande

FORME DES MARCHES	Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum
DUREE DES MARCHES	4 ans de 2019 à 2022
DUREE DES BONS DE COMMANDE	Tous les bons de commande auront une durée de 18 mois
PERIODE D'EXECUTION	Les entrées en formation se feront sur l'année civile du démarrage prévisionnel de l'action indiquée sur le bon de commande.
FREQUENCES DES ENTREES	Entrées sorties régulières (date à date possible sur certifiant)



26/01/2018

Préparation des commandes

La Région actualisera chaque année l'analyse des besoins sectoriels et territoriaux en concertation avec les partenaires de l'emploi et de la formation et les branches professionnelles.

La commande sera basée sur cette analyse annuelle des besoins.

Répartition des commandes



En cas de marchés attribués à plusieurs titulaires, la répartition des commandes se fera en cascade après analyse des besoins et de la capacité des organismes titulaires:

2 attributaires : 55 % maximum au premier classé

3 attributaires : 40 % maximum au premier classé

4 attributaires et plus : 30 % maximum au premier classé

Le reste des commandes sera réparti à égale hauteur entre les autres attributaires.

Effectif prévisionnel – minimum - maximum



La commande de la Région est exprimée en heures de formation en centre : heures-stagiaire ou heures-groupe.

Le bon de commande indiquera les effectifs prévisionnels à titre indicatif. Le titulaire peut ainsi organiser autant de parcours de formation que possibles dans la limite du volume horaire global du bon de commande.

Le titulaire précise dans son offre les effectifs minimum et maximum qu'il peut accueillir. La commande régionale en tiendra compte.

Composantes

Dans chaque lot, la Région indique les actions qui doivent être proposées par le candidat, de façon obligatoire ou non, notamment en terme de métiers et de certifications. Chaque action de formation constitue une « composante » du marché.

Lorsqu'il dépose son offre, l'organisme liste les composantes qu'il propose de réaliser pendant la durée du marché et les sites où il pourra les réaliser.

Dans chaque bon de commande, la Région précise la liste des composantes qu'elle souhaite voir réaliser sur la période concernée, et les sites de réalisation souhaités.

Si le candidat propose une composante, il s'engage à pouvoir la mettre en œuvre pendant toute la durée du marché sur les sites proposés, et à offrir les plateaux techniques, locaux et équipements nécessaires.



26/01/2018

Unités d'oeuvre

CENTRE	
HEURE STAGIAIRE ou HEURE GROUPE	Paiement sur vérification de la présence du stagiaire en centre Paiement sur vérification : - de la présence d'au moins 6 stagiaires par ½ journée (programmes préparatoires) - de la présence de 8 stagiaires au démarrage (FAD) NB : les sous traitants sont payés selon les mêmes unités d'oeuvre
ENTREPRISE	Plus de paiement des heures en entreprise ni des visites en entreprise. Leur coût doit être intégré aux heures en centre.
HEURES NON REALISEES	Les heures non réalisées ne seront pas payées

Unités d'oeuvre

INTITULE	UNITE D'OEUVRE
LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME - LECTIO	Heure groupe
DECLIC	Heure groupe
PROJET PRO	Heure stagiaire Heure groupe sur certains territoires ruraux et FAD
QUALIF PRO	Heure stagiaire (présentiel) Heure groupe (FAD)
FORMATIONS DETENUS - AVENIR	Heure groupe

Qualif pro et Projet Pro : le dossier de consultation précisera pour chaque lot s'il est financé en heure stagiaire ou en heure groupe.

Avances et acomptes

AVANCE A 30%	<p>La règle de calcul de l'avance est fonction de la durée du bon de commande :</p> <p>montant du bon de commande TTC X 30% X 12 / nombre de mois du bon de commande</p> <p>L'avance sera versée à l'ouverture du bon de commande (saisie du 1^{er} stagiaire).</p> <p>Remboursement de l'avance selon deux seuils, proportionnellement au taux de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- La moitié entre 10 et 20 % de réalisation- La moitié entre 40 et 50 % de réalisation
ACOMPTE TRIMESTRIEL	<p>Les acomptes seront trimestriels à terme du mois échu et à hauteur maximum de 80 % des réalisations cumulées.</p> <p>La totalité des acomptes ne pourra pas excéder 80 % du montant total du bon de commande.</p>
Sous traitants	<p>Les modalités de paiement seront identiques. Le solde sera versé en même temps que le solde du titulaire sur présentation d'un document de décompte général définitif unique.</p>

Contrôle de service fait

QUALITE DES EMARGEMENTS

En cas de non-conformité des émargements, la Région ne paiera pas les heures

- Le stagiaire doit émarger avec la même signature du premier au dernier jour de la formation. Il ne peut pas alterner plusieurs signatures.
- L'émargement doit se faire en début de chaque demi-journée et en aucun cas de manière systématique en début ou en fin de mois par exemple
- Ces exigences valent également pour les formateurs et responsables pédagogiques qui valident les feuilles
- La feuille d'émargement doit être datée du dernier jour émargé ou d'une date postérieure.

Enquêtes stagiaires - Bilan



ENQUETE INSERTION	L'organisme de formation devra enquêter et saisir la situation des stagiaires à la sortie de formation, puis à 3 et 6 mois après la sortie
ENQUETE DE SATISFACTION ET BILAN DE LA FORMATION	En fin de formation, l'organisme devra : <ul style="list-style-type: none">- mettre à disposition des stagiaires un ordinateur et une salle pour répondre à l'enquête de satisfaction mise en ligne par la Région- adresser au prescripteur la synthèse de la formation et les suites envisagées



26/01/2018

Réfections

En cas de non respect des cahiers des charges

En cas de non respect des engagements pris par l'organisme

⇒ la Région peut appliquer des réfections : sanctions financières

⇒ réduction des sommes dues, exprimées en pourcentage du montant facturé, et déterminées en fonction de l'importance des manquements constatés.



26/01/2018

Pénalités

En cas de retard de saisie mensuelle des déclarations de présence dans l'outil de gestion des rémunérations de stagiaires DEFI

En cas de retard de production des pièces en fin de formation

=> La Région peut appliquer des pénalités.

=> Elles seront calculées en % du montant du bon de commande et appliquées au moment du paiement de la facture.



26/01/2018

Le Fonds social européen

2019 -2021 : maintien des deux programmes opérationnels en cours

- PO LR pour les formations se déroulant sur les anciens départements LR
- PO Pyrénées Garonne pour les formations se déroulant sur les anciens départements MP

2022 : Nouveau programme opérationnel

=> Les obligations liées au FSE pourraient évoluer en cours de marché

Le Fonds social européen

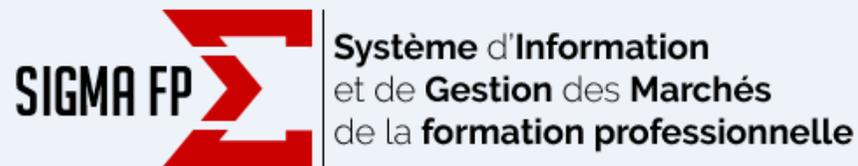
Des obligations spécifiques :

FSE	FSE/IEJ
<ul style="list-style-type: none">• recueillir une copie ou avis de situation Pôle emploi prouvant son inscription• faire remplir au stagiaire un questionnaire de recueil des données• saisir ces données dans SIGMA FP	<ul style="list-style-type: none">• recueillir une copie ou avis de situation Pôle emploi prouvant son inscription• récupérer une copie de la pièce d'identité du stagiaire• faire remplir au stagiaire une attestation sur l'honneur permettant de vérifier qu'il répond aux critères NEET• faire remplir au stagiaire un questionnaire de recueil des données• saisir ces données dans SIGMA FP

LES SYSTEMES D'INFORMATION

Nouveau système d'information : SIGMA FP

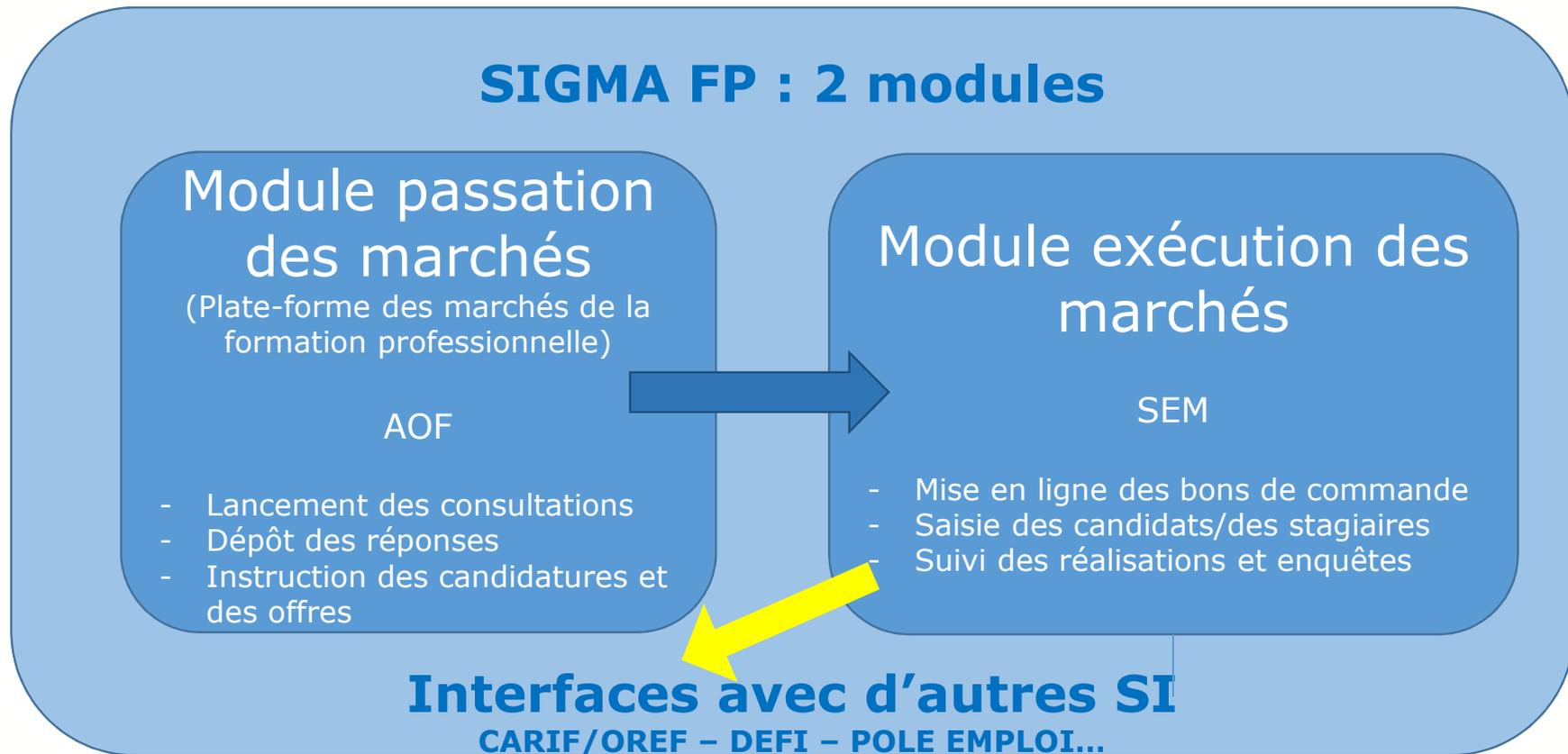
SIGMA FP : Système d'Information et de Gestion des **MA**rchés de **F**ormation **P**rofessionnelle



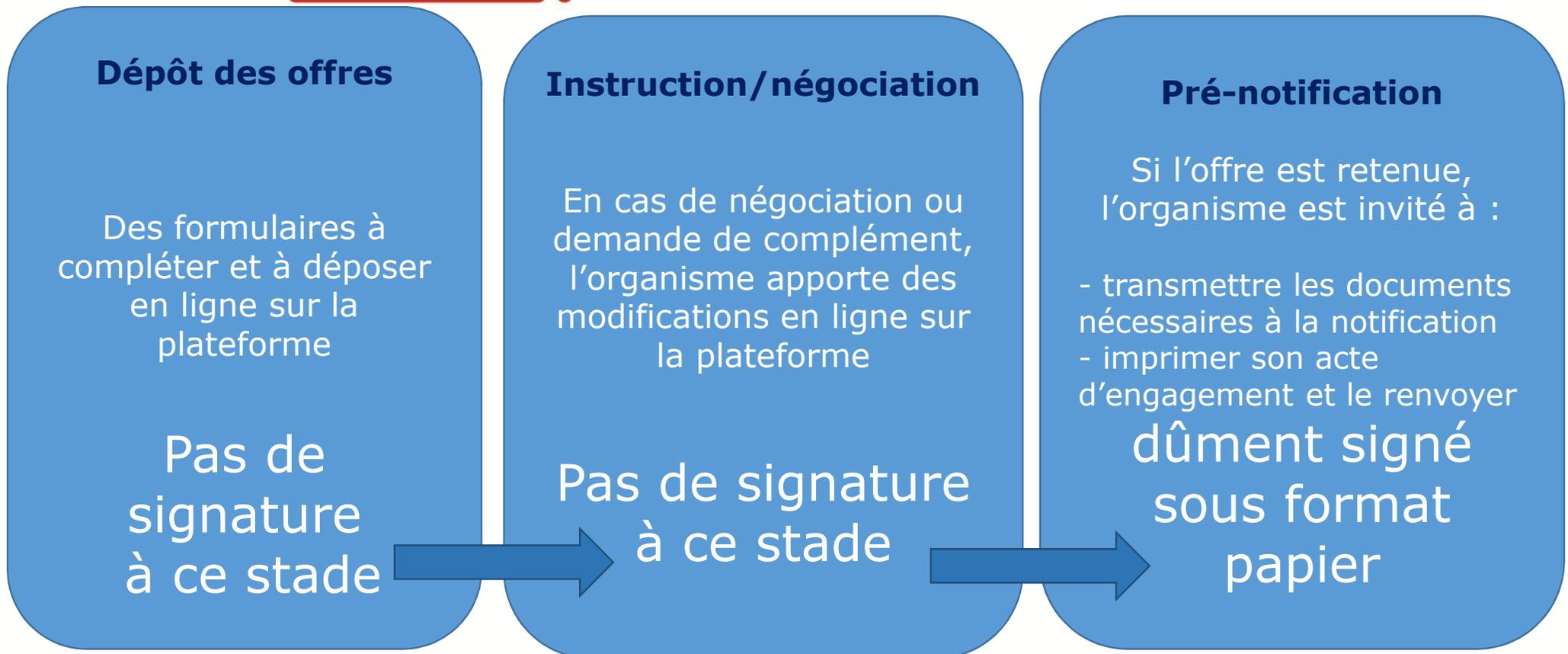
- Les marchés 2019-2022 seront gérés dans ce nouveau système d'information.
- Les marchés actuels continueront à être gérés dans les applications existantes :



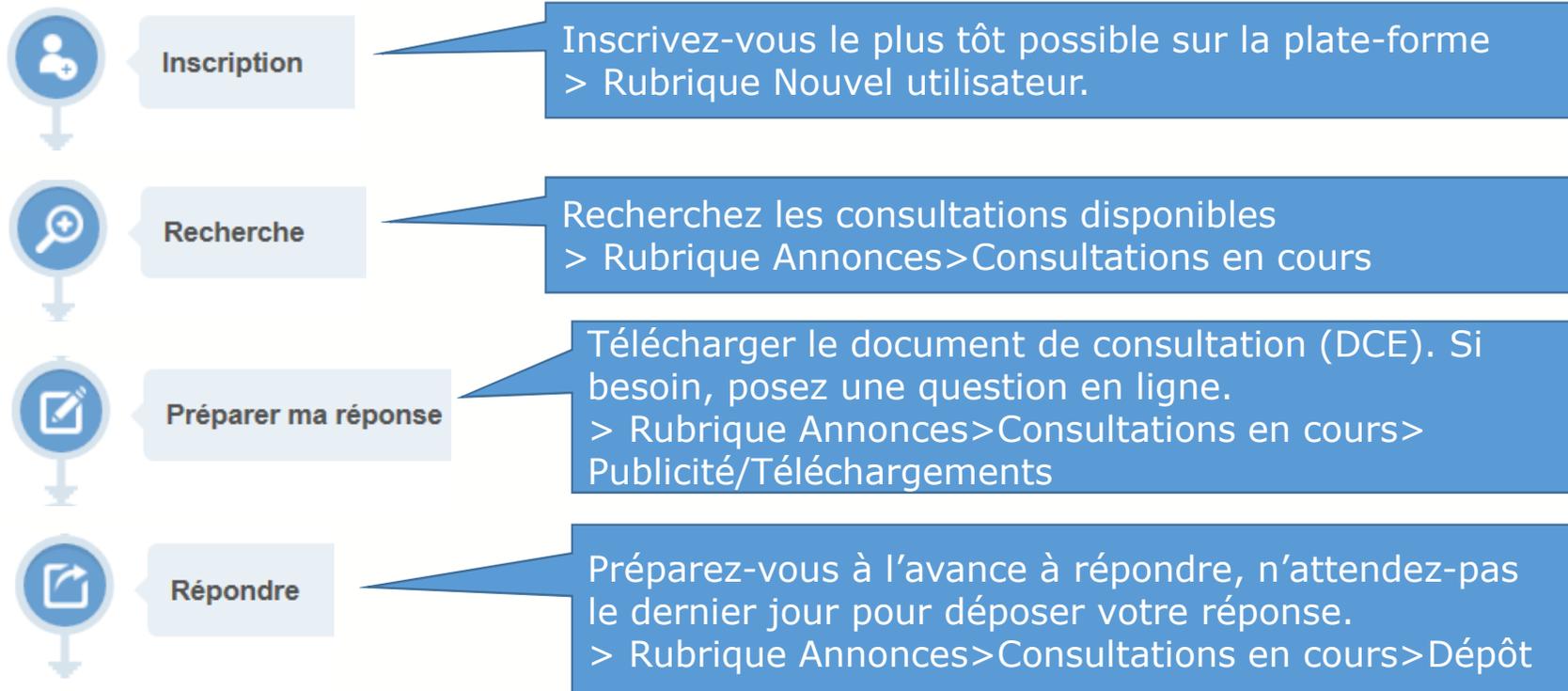
Nouveau système d'information : SIGMA FP



Le dépôt des offres dans SIGMA FP



Répondre en 4 étapes



Accès à la plate-forme des marchés de la formation professionnelle

- La plate-forme des marchés de la formation professionnelle est accessible à l'adresse :

<https://marchesformation.laregion.fr/>

- Par le site de la Région Occitanie : Rubrique Marchés Publics



AIDES ET APPELS À PROJETS

MARCHÉS PUBLICS

PRATIQUE

Ecrivez à
CAROLE DELGA
Présidente
de la Région

Accueil / Marchés publics / Marchés publics / Les marchés publics

Les marchés publics

L'ensemble des consultations de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est accessible à l'adresse suivante :

marchespublics.laregion.fr

Les opérations à venir dans le cadre du Plan de soutien à l'emploi et au BTP régional peuvent être consultées à cette adresse :

[Plan de soutien à l'emploi et au BTP régional](#)

Les consultations relatives aux marchés de la formation professionnelle sont accessibles à l'adresse suivante :

marchesformation.laregion.fr

MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics

La nouvelle Commande Publique

Le Plan de soutien à l'emploi et au BTP

LA REGION A VOS CÔTÉS



26/01/2018

Un site unique d'information sur la formation

Me former en région *
Occitanie

www.meformerenregion.fr

Toute l'offre de formation du PRF
(y compris en enseignement supérieur)

L'animation territoriale : les Maisons de la Région

Une présence territoriale forte et renouvelée à l'échelle de l'Occitanie

Développer une gouvernance large et partagée, intégrant 3 volets :

- l'accueil et l'information sur l'orientation et la formation
- le développement économique et l'innovation au service des entreprises,
- la mobilité des usagers (autocars, TER)

Concrètement, les prochains mois verront s'ouvrir :

- 13 Maisons de Région sur le territoire de l'Occitanie
- 2 « Cités de l'Orientation » dans les 2 métropoles

Une présence territoriale et une plateforme numérique commune
d'information,
d'accompagnement et
d'orientation à destination des usagers

Un réseau intégré de développeurs économiques

Une réponse aux besoins économiques des territoires et des porteurs de projets

L'animation territoriale : réunions d'animation

La Région pourra organiser sur chaque territoire des réunions d'animation :

- Connaissance de l'offre de formation
- Suivi des recrutements
- Suivi des parcours des stagiaires
- Articulations entre programmes préparatoires et qualifiants
- Suites de parcours
- Etc.

Fréquence moyenne d'une fois par mois, variable en fonction des territoires et des programmes.

Merci de votre attention